



DECLARATION LIMINAIRE CAPL du 06-11-2014

liste d'aptitude de C en B

Monsieur le Président,

Le 18 novembre prochain aura lieu le CTR dont l'ordre du jour portera sur le budget et les emplois. D'ores et déjà l'annonce est faite d'environ 2000 suppressions d'emplois à la DGFIP dont un bon millier d'agents C. A ce chiffre, vient s'ajouter un déficit de 1212 agents à l'issue du projet de mouvement complémentaire de la catégorie C.

Encore une fois, l'Administration fait le choix d'anticiper année après année les suppressions d'emplois et ne prend pas en considération le vécu de plus en plus difficile des collègues. Au cours de nos visites récentes dans le département, nous avons pu constater l'état des services et la souffrance des collègues au travail. Souffrance liée aux suppressions d'emplois mais aussi aux évolutions de nos métiers à la fois sur le plan technique et informatique, souffrance liée au manque de soutien par la hiérarchie.

Concernant cette CAP L, la CGT Finances Publiques rappelle qu'elle a toujours privilégié les recrutements par concours qui doivent demeurer la règle générale car ils constituent un rempart contre l'arbitraire. La CGT Finances Publiques revendique donc toujours l'abandon des modalités de sélection actuelles par liste d'aptitude, et leur remplacement par un véritable examen professionnel. En effet, les modalités de confection des listes d'aptitudes proposées à la DGFIP reproduisent un système qui privilégie le mérite en toute opacité. Effectivement, comment réussir à retenir quelques dossiers dans la catégorie des « excellents », alors même que bien d'autres sont aussi bons, si ce n'est par des critères plus ou moins subjectifs (la façon de noter et d'apprécier un agent varie d'un évaluateur à l'autre, l'octroi de réduction est soumis au contingentement,...). Alors que les agents C payent un lourd tribut en terme de suppressions d'emplois, la liste d'aptitude de C en B reste limitée en nombre de promotions. C'est pourquoi, la CGT FP revendique depuis fort longtemps **un véritable plan de requalification de C en B**, l'agent C aujourd'hui réalisant pratiquement le même travail que le B.

Pour autant, prenant acte du système imposé, les élus CGT seront garants d'une gestion équitable des personnels et agiront pour que le cadre réglementaire de sélection soit respecté afin d'éviter une inégalité de traitement entre agents. Par conséquent, au cours de cette CAP

L, nous serons amenés à vous questionner sur quelques dossiers, qui selon nous, réclament un autre classement que celui proposé.

La CGT, qui n'est pas un jury d'aptitude, refuse de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité vous incombant entièrement. Comme à l'accoutumée, la CGT FP ne reviendra pas sur les dossiers classés « excellents ».

Sur le dispositif de sélection des candidats, la CGT FP rappelle ses revendications :

- ⌚ L'équité de traitement entre tous les candidats. Dès les CAPL préparatoires cette question se pose. Nous ne disposons que des éléments d'évaluation / notation des années précédentes, et des rapports d'aptitude uniquement pour les candidats « excellents ». Cela ne peut être satisfaisant et nous réclamons à nouveau un rapport d'aptitude pour tous les candidats, seule condition pour un traitement équitable.
- ⌚ L'abandon du système des potentialités qui limite la défense des agents en CAP Nationale aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux (seuls les dossiers « excellents » sont évoqués en CAP N). A l'ouverture de la CAPL vous allez nous proposer un nombre très limité de potentialités qui en réalité ne permettra pas aux élus nationaux d'intervenir sur les dossiers non classés. Nous dénonçons, d'une part, ce système qui pousse à une attitude co-gestionnaire et d'autre part, qui limite le nombre de dossiers classés « excellents ».

D'autre part et comme chaque année, la CGT FP 27 demande que le vote à l'issue de cette CAP L soit global sur l'ensemble des listes.

C'est pourquoi, en raison du manque d'objectivité du mode de sélection, les élus de la CGT FP 27 s'abstiendront une fois encore pour ce vote, tout en se déclarant favorable à la promotion des agents proposés.

Les élus en CAP L.